

PARCOURS D'ÉTUDES
2018-2019
ACCOMPAGNEMENT CHORÉGRAPHIQUE

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

1^{er} cycle supérieur

PROFESSEURS

Franck PREVOST, cours de classique

Horaires : mardi : 16h00-18h00, salle 432 et mercredi : 9h00-14h00, salle 217

Déborah SHANNON-DIOUF, cours de contemporain

Horaires : mardi : 16h00-19h00, salle 207, mercredi : 16h00-18h00, salle 227
vendredi : 12h00- 14h00, salle 427

1/4

1^{er} cycle supérieur (années 1 à 3)

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

3 ans maximum, à raison de deux cours hebdomadaires (un cours contemporain, un cours classique).
180 ECTS.

OBJECTIFS ET CONTENU

Formation aux techniques spécifiques de l'accompagnement de la danse.

Préparation aux métiers de pianiste accompagnateur des cours de danse et de spectacles chorégraphiques.

Pratique de l'improvisation dans un cadre structuré par la danse, à l'attention de pianistes d'excellent niveau ayant une pratique de l'improvisation.

Développement de l'esthétique musicale personnelle des accompagnateurs de la danse.

Déchiffrage du mouvement en tant que schéma musical.

Analyse de la relation entre la musique et la danse.

Apprentissage de l'improvisation structurée par une carrure ou une proposition corporelle.

Etude du répertoire de la danse.

Mise en situation au sein des classes de danse classique et contemporaine.

CONCOURS D'ENTREE 2019-2020 EN 1^{er} CYCLE SUPERIEUR

Limite d'âge : avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2019 (être né après le 1^{er}/10/1991).

Dates d'inscription : du 10 octobre au 10 novembre 2018 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

La publication des œuvres imposées est consultable sur Internet www.conservatoiredeparis.fr.

Dates des épreuves : [le 27 février 2019]

Admissibilité :

- 1) exécution au piano de deux pièces du répertoire, l'une imposée, l'autre au choix dans une liste ; affichage quatre semaines avant l'épreuve ;
- 2) une improvisation libre sur un thème musical, littéraire ou chorégraphique (éventuellement avec danseuse(s) et/ou danseur(s)).

A leur demande, sont dispensés de l'épreuve n° 1, les élèves titulaires d'un diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle supérieur de piano du CNSM de Paris ou de Lyon ou du DFS obtenus depuis moins de cinq ans, ou actuellement en classe de piano dans l'un des deux CNSM.

Admission :

- 1) lecture à vue d'une pièce issue du répertoire de ballet ;
- 2) accompagnement sur des propositions chorégraphiques classiques et contemporaines d'un(e) ou plusieurs danseuse(s) ou danseur(s) d'une durée de 15 minutes environ.

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

EXAMENS DE CONTROLE - 1^{er} CYCLE SUPERIEUR

En fin de première année - Durée : 45 minutes maximum.

- 1) accompagnement d'extraits de cours de danse classiques et contemporaines, 40 minutes maximum.
- 2) épreuve consistant à jouer de mémoire un extrait du répertoire de ballet choisi par le jury dans une liste travaillée durant l'année, 5 minutes maximum.

2 / 4

En fin de deuxième année (ou de 1^{ère} année pour les élèves susceptibles de faire le cycle en un an)

Durée : 60 minutes maximum.

- 1) accompagnement d'un extrait de cours de danse contemporaine et classique, 50 minutes maximum.
- 2) lecture à vue d'un extrait du répertoire de ballet avec danseur(s), 5 minutes.
- 3) travail avec danseur(s) sur un extrait du répertoire de ballet donné une semaine à l'avance, 5 minutes maximum.

ATTESTATIONS

Cinq attestations spécifiques doivent être validées au cours du 1^{er} cycle supérieur ; ces attestations sont délivrées par les professeurs d'accompagnement chorégraphique-discipline principale, éventuellement assistés d'un autre enseignant du CNSMDP, et sont nécessaires pour l'obtention du diplôme de 1^{er} cycle d'accompagnement chorégraphique.

Attestation 1 : accompagnement du début d'une classe de danse

Accompagnement de la barre d'un cours de danse classique et accompagnement d'un échauffement d'un cours de danse contemporaine (technique Cunningham par exemple).

Cette attestation doit être obtenue au cours de la première année.

Attestation 2 : accompagnement d'un cours de danse

Accompagnement d'un milieu de cours de danse classique et de la totalité d'un cours de danse contemporaine comprenant un travail d'atelier en lien avec le répertoire contemporain.

Cette attestation doit être obtenue au cours de la deuxième année.

Attestation 3 : travail d'atelier

Réalisation d'un travail d'atelier en lien avec les fondamentaux de la danse contemporaine.

Cette attestation doit être obtenue au cours de la troisième année.

Attestation 4 : projet personnel

Présentation d'un projet personnel avec danseur(s) ou en lien avec la danse.

Attestation 5 : accompagnement d'une classe de répertoire

Accompagnement d'une classe de répertoire de danse classique (cours d'adage, cours de variations).

EXAMEN FINAL DU 1^{er} CYCLE SUPÉRIEUR

Examen (non public) - Durée : 45 minutes maximum.

- accompagnement d'un extrait de cours de danse classique ou contemporaine ;
- travail de classe de répertoire (lecture à vue d'un extrait de répertoire de ballet classique ou travail de répertoire contemporain).

Examen public - Durée : 45 minutes maximum.

- accompagnement d'un extrait de cours de danse, dans la spécialité non présentée à l'examen non public ;
- travail de classe de répertoire dans la spécialité non présentée à l'examen non public.

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur d'Accompagnement chorégraphique est décerné à l'élève qui a passé avec succès l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

La mention du certificat est celle que le jury a délivrée à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Les élèves de troisième année de 1^{er} cycle supérieur ont l'obligation de passer l'examen final du 1^{er} cycle supérieur en fin d'année scolaire.

Les élèves de première et deuxième années de 1^{er} cycle supérieur qui estiment pouvoir compléter le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur à l'issue de l'année scolaire en cours peuvent présenter l'examen final du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur dès la fin de première ou deuxième année en lieu et place de l'examen de contrôle ; en cas d'échec à l'examen et/ou non validation de l'ensemble des disciplines attachées au Diplôme de 1^{er} cycle supérieur, ils doivent poursuivre leur scolarité dans l'année supérieure de 1^{er} cycle et repasser l'examen final du Diplôme de 1^{er} cycle supérieur.

3 / 4

RECOMPENSES

Examens de contrôle : Mention Très Bien, Bien, Assez Bien ou radiation.

Examen final du 1^{er} cycle supérieur : Mention Très bien, Bien ou Assez Bien ou échec.

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Accompagnement chorégraphique est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

	ECTS
- le certificat de 1 ^{er} cycle supérieur d'accompagnement chorégraphique	134
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :	
. les cinq attestations spécifiques :	10
. attestation n° 1 - accompagnement du début d'une classe de danse	
. attestation n° 2 - accompagnement d'un cours de danse	
. attestation n° 3 - travail d'atelier	
. attestation n° 4 - projet personnel	
. attestation n° 5 - accompagnement d'une classe de répertoire	
. initiation à l'histoire de la danse	8
. analyse A ou B	8
. initiation à l'harmonisation au clavier A ou B ou initiation à l'écriture A ou B	8
. langue vivante	3
. aspects pratiques du métier 1 et 2	1
. mise en situation professionnelle	4
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix (*)	4

*** il est fortement recommandé à l'élève d'opter pour une classe d'initiation à l'improvisation.**

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur est celle qui a été décernée par le jury à l'issue de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur.

Le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'Accompagnement chorégraphique est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen final du 1^{er} cycle supérieur mais dont les résultats des examens de contrôle de 1^{ère} et 2^e années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I - article 5 du règlement des études.

LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Université Paris-Sorbonne permet aux élèves du Conservatoire qui le souhaitent, admis en 1^{er} cycle supérieur, d'obtenir conjointement avec le diplôme de 1^{er} cycle supérieur du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université la licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne comprenant :

- le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur du CNSMDP ;
- la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :
 - 1 - Introduction aux Sciences Humaines (Semestre 3, UE 3 - 13 h)
ET Sciences humaines : anthropologie de la musique (Semestre 3, UE 3 - 13h)
 - 2 - Sciences humaines : anthropologie/sociologie (Semestre 4, UE 3 - 13h)
ET Sciences humaines : sociologie de la musique (Semestre 4, UE 3 - 13h)
 - 3 - Analyse MedRen (Semestre 5, EU2 - 26h)
 - OU** Analyse XIX^e s. (Semestre 6, UE4 - 26h)
 - 4 - CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 5 (UE4 - 26h)
OU CM de la liste Pré-spécialisation de Semestre 6 (UE4 - 26h)

L'élève peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.